



# **Fonds de pédagogie universitaire 2021-2022**

Vice-rectorat à l'enseignement, à la recherche et à la création  
en collaboration avec le  
Service de pédagogie universitaire et de formation à distance

Dernière mise à jour

**5 février 2021**

## 1. MISE EN CONTEXTE : FONDS DE PÉDAGOGIE UNIVERSITAIRE

---

Tel que stipulé dans son plan de développement 2020-2025, la pédagogie est un enjeu majeur à l'UQAT, alors que le premier enjeu se lit ainsi : « Former par une pédagogie active et exemplaire, dans des programmes distinctifs et novateurs » et que deux des orientations stratégiques qui y sont associées consistent à :

- offrir un enseignement faisant appel aux principes des pédagogies actives et inclusives;
- enrichir l'expérience étudiante en présentiel et à distance.

La vision que l'UQAT s'est donnée pour les prochaines années le démontre bien : Université d'exception, de proximité et engagée dans la réussite et l'excellence de tous les membres de sa communauté. L'UQAT est reconnue comme chef de file en enseignement et en recherche, dans la création et le déploiement d'innovations pédagogiques et environnementales, technologiques, scientifiques, sociales, économiques et culturelles.

Il est donc important de soutenir financièrement les initiatives du corps professoral et des chargées et chargés de cours afin qu'ils puissent créer, expérimenter et intégrer des approches pédagogiques novatrices, et ainsi diversifier leur enseignement. Le *Fonds de pédagogie universitaire* de l'UQAT a été créé à cet effet.

## 2. OBJECTIFS DU FONDS

---

L'Université attribue ce *Fonds de pédagogie universitaire* afin de :

- ✓ soutenir le développement et l'innovation pédagogique et technopédagogique.
- ✓ faciliter le transfert des connaissances d'un domaine pratique ou de la recherche vers l'enseignement.
- ✓ favoriser le plaisir d'enseigner auprès du corps professoral et chez les personnes chargées de cours.
- ✓ favoriser le développement d'une vision éthique et réflexive dans la population étudiante.
- ✓ contribuer à la persévérance aux études.

## 3. PROJETS ADMISSIBLES

---

**Pour l'année 2021-2022, les projets admissibles concernent :**

- ✓ La création de matériel pédagogique au-delà de ce qui est compris dans la tâche normale d'une professeure ou d'un professeur, d'une chargée ou d'un chargé de cours.

- ✓ Le développement d'activités pédagogiques inédites ou nouvelles à l'UQAT.

#### Ne sont pas admissibles :

- ✓ Le perfectionnement individuel.
- ✓ Les demandes de dégrèvement.
- ✓ Les projets admissibles à d'autres fonds (projets de recherche, aide à la publication, achat de livres, etc.).

#### 4. ADMISSIBILITÉ AU CONCOURS

---

- ✓ Le corps professoral.
- ✓ Les personnes chargées de cours.
- ✓ Les équipes professorales, les équipes de personnes chargées de cours, et les équipes mixtes.
- ✓ Les projets doivent être approuvés par le département des candidates et candidats. **À noter que la personne qui soumet un projet est responsable d'acheminer celui-ci à son département pour approbation. Joindre la résolution départementale ou indiquer la date de la prochaine réunion dans le formulaire de soumission de candidature.**

#### 5. LES CRITÈRES D'ÉVALUATION

---

Les projets seront évalués selon les critères suivants :

- ✓ La cohérence du projet avec les objectifs du *Fonds*.
- ✓ La qualité et l'originalité du projet.
- ✓ La qualité de la présentation du projet : clarté et précision de la description du projet, des actions qui seront prises et des indicateurs observables.
- ✓ La possibilité de généralisation des résultats à d'autres expériences pédagogiques : transferts possibles à d'autres contextes pédagogiques intra ou interdisciplinaires.
- ✓ La livraison de produits tangibles : rapports d'intervention, documents, outils pédagogiques/technopédagogiques, nouvelles pratiques, etc.
- ✓ Le respect des normes et consignes du formulaire.

## 6. COMITÉ DE SÉLECTION

---

Le comité de sélection des projets est composé des **7 personnes** suivantes :

- ✓ La vice-rectrice à l'enseignement, à la recherche et à la création, ou son mandataire (qui préside le comité).
- ✓ Trois membres du comité de pédagogie universitaire (dont au moins deux membres du corps professoral).
- ✓ Deux personnes chargées de cours.
- ✓ Une étudiante ou un étudiant membre d'une instance académique (conseil de Module, AGEUQAT ou commission des études).

## 7. MODALITÉS DE GESTION

---

- ✓ Les sommes réservées au concours s'élèvent à **30 000 \$**. Afin de soutenir les initiatives pédagogiques des personnes chargées de cours, une partie de ce budget leur sera réservée en priorité.
- ✓ Les projets doivent être soumis à l'endroit approprié sur le site [Enseigner à l'UQAT](http://enseigner.uqat.ca) (enseigner.uqat.ca) **au plus tard le vendredi 16 avril 2021 à 16 h 30**.
- ✓ Les décisions d'attribution de subventions sont transmises par la personne présidant le comité de sélection au plus tard le 14 mai 2021.
- ✓ Toutes les demandes de financement de projets doivent être présentées sur le formulaire prévu à cet effet ([Formulaire de présentation de projet 2021-2022](#) disponible sur enseigner.uqat.ca).
- ✓ Le rapport final d'activité d'un projet antérieur ayant reçu une subvention du *Fonds de pédagogie universitaire* doit avoir été déposé au [Service de pédagogie universitaire et de formation à distance](#), à défaut de quoi toute nouvelle demande de subvention ne sera pas considérée.
- ✓ Tout projet doit faire état d'une ventilation budgétaire équilibrée et détaillée, qui pourra être adaptée par le comité de sélection le cas échéant.

- ✓ Au plus tard le 31 mars de l'année suivante, le responsable de chacun des projets retenus doit soumettre au Service de pédagogie universitaire et de formation à distance un [rapport final d'activité](#). Ce rapport relate les réalisations et les retombées observées du projet et dresse le bilan des sommes engagées. Des indicateurs de satisfaction sur les effets recueillis auprès de la population étudiante devront également figurer dans le rapport final d'activité.
- ✓ Tout projet devra faire l'objet d'une présentation publique pour diffusion des résultats, dans le cadre des activités de formation du Service de pédagogie et des technologies.

En ce qui concerne les besoins en ressources humaines :

- ✓ L'embauche d'étudiantes ou étudiants inscrits à l'UQAT est fortement encouragée
- ✓ Les chargées ou chargés de cours pourraient recevoir une rémunération selon les taux en vigueur dans leur convention collective, soit un taux horaire équivalent à 1/176 d'une charge de cours.
- ✓ Les membres du personnel des services internes pourront collaborer ou participer au projet selon leurs disponibilités confirmées.
- ✓ Les collaborations à distance sont fortement encouragées afin de minimiser les frais de déplacement.

En ce qui concerne le soutien possible:

- ✓ Le Service de pédagogie universitaire et de formation à distance fournit l'accompagnement, au besoin, pour la présentation des projets et le soutien administratif requis pour le bon fonctionnement du concours (coordination du concours, correspondance, suivi budgétaire, etc.).